



**PRÉFET  
DE LA NIÈVRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service eau, forêt, biodiversité

## **Rapport de présentation**

Objet : Arrêté fixant les périodes d'ouverture de la pêche en 2023 dans le département de la Nièvre.

En application des articles R.436-6 et suivants du code de l'environnement, un arrêté annuel fixant les dates d'ouverture de la pêche doit être pris.

Le décret n° 2004-599 du 18 juin 2004 relatif au droit de pêche en eau douce et à ses conditions d'exercice institue une commission de bassin pour la pêche professionnelle en eau douce, qui doit obligatoirement être consultée par le préfet de département sur les dates d'ouverture de la pêche.

Cette commission de bassin a donné un avis favorable lors de sa réunion du 7 novembre 2022.

Le Chef du bureau milieux aquatiques et pêche,

Aude PELICHET